

## Plan de protection EMS Eynard-Fatio – Visites dans l'institution

(validé par la direction, en vigueur dès le 30 novembre 2020)

**Les personnes âgées sont considérées comme particulièrement à risque face au COVID-19. Des mesures strictes ont été mises en place dans les EMS, en s'appuyant sur les règles de comportement et d'hygiène suivantes :**

**Garder la distance** : une distance de 1,5 mètre permet de réduire significativement le risque de transmission. Différentes mesures permettent de garantir le respect des distances (adaptation du mobilier et des flux, signalétique). Les contacts physiques sont à éviter (poignée de mains, embrassade). Si cela n'est pas possible, se désinfecter les mains avant et après le contact.

**Se laver ou se désinfecter les mains régulièrement** : le lavage des mains (en suivant les recommandations affichées dans l'établissement) ou l'utilisation de solution hydro-alcoolique sont essentiels. Il est obligatoire de se désinfecter les mains en entrant et en quittant l'établissement.

Les **surfaces** (mobilier, poignées, boutons d'ascenseur) sont régulièrement désinfectées.

**Port du masque de protection** : le port du masque est obligatoire pour toute personne qui entre dans l'établissement, personnel compris et doit être gardé en tout temps.

Les **visites privées** aux personnes résidentes sont possibles sur rendez-vous préalable auprès de la réception (022 869 29 00), sauf pour les personnes en isolement. Des visites dérogatoires peuvent être organisées.

- Les plages horaires pour les visites sont tous les jours entre 10h et 12h et entre 13h30 et 17h30.
- Un formulaire doit être signé à la réception avant chaque visite.
- Les visites se font au rez uniquement (réception, restaurant, jardin, extérieur). La personne visitée descend à la réception, respectivement est amenée par le personnel. Il est interdit de monter en chambre, sauf pour les visites dérogatoires.
- 2 personnes peuvent venir en visite et la visite dure environ une heure.
- Le port du masque pour les visiteurs est obligatoire en permanence.
- Les contacts physiques sont possibles (se tenir la main), avec désinfection avant et après tout contact.
- Les visiteurs ne peuvent pas prendre de consommation au restaurant.

Les **visites professionnelles** se font sur rendez-vous préalable, sous réserve des situations d'urgence, et le port du masque est obligatoire pour entrer dans le bâtiment.

En présence de symptômes (toux sèche, maux de gorge, fièvre, douleurs musculaires, perte de goût et d'odorat) ou de contact avec une personne COVID+ (ou avec suspicion) toute visite est interdite. En cas d'apparition de symptômes *après* la visite, merci d'en informer sans délai l'institution (022 869 29 00).

**En cas de non-respect des mesures du plan de protection, la direction se réserve le droit de refuser une visite ou de l'interrompre. Les visites pourront être restreintes ou supprimées en cas de présence d'un cas COVID+ parmi les personnes résidentes.**

**Rappel des modes de transmission : le COVID se transmet principalement lors de contact étroit et prolongé (à moins de 1.5 mètres et plus de 15 minutes) :**

- ➔ par gouttelettes : si une personne malade tousse ou éternue, les virus peuvent atteindre directement les muqueuses du nez, de la bouche ou des yeux.
- ➔ par les mains : des gouttelettes infectieuses peuvent se poser sur les mains après avoir toussé ou éternué. Elles atteignent ensuite la bouche, le nez ou les yeux lorsqu'on se touche le visage.